

Tournoi interne de Cognac : Règlement

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de Cognac organise un tournoi interne le samedi 6 juillet 2024.

Lieu du tournoi : Impasse Alphonse Daudet, 16100 Cognac.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié A pour la saison en cours à la FFE.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04.2 F.I.D.E). Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6 homologué par la FFE).

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence dans les horaires prévus dans le présent règlement. La pratique du Bye n'est pas autorisée.

Article 3 : Cadence et homologation

Cadence : 15 minutes avec un incrément de 5 secondes. Le tournoi est homologué FIDE.

Article 4 : Horaires

Horaires de Jeu : Ronde 1 : 14:00, les rondes suivantes 5 minutes après la fin de la dernière partie - **Vérification des licences** : Samedi 6 juillet 2024 de 13:30 à 13:50

Clôture des inscriptions : Samedi 6 juillet 2024 à 13:50 - **Résultats** : 5 minutes après la fin de la dernière partie.

Article 5 : Inscription

Droits d'inscription : gratuit

Article 6 : Classement

Départage des ex-aequo : Buchholtz, cumulatif puis performance.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5 minutes de retard après le lancement de la ronde est considéré comme forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes et « l'espace fumeur » . Les locaux étant strictement non-fumeur, l'espace fumeur est situé à l'extérieur du bâtiment dans un rayon de 10 mètres de la porte d'entrée. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Tout appareil électronique doit être complètement éteint et placé dans un sac. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre. L'utilisation d'un tel appareil durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux. Il est possible de fumer à l'extérieur.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'échecs » peut être sanctionné. Voir annexe.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 9 :

Arbitre Principal : Paul-Olivier PREUX, AFO1.

Article 10 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 11 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal,



Paul-Olivier Preux

L'organisateur



Jean Lecluse

CHARTRE DU JOUEUR D'ÉCHECS

JE RESPECTE LES RÈGLES

Les règles doivent être appliquées de **bonne foi**.

Le résultat de la partie doit être acquis **loyalement**.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion **d'un réel affrontement sur l'échiquier**.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

Respecter l'adversaire, c'est accepter de jouer contre lui **sans préjugés**.

Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.

Respecter l'adversaire, c'est **éviter de le déranger**.

Respecter l'adversaire, c'est être **poli**.

JE RESPECTE L'ARBITRE

L'arbitre dispose de toute **l'autorité** nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

L'arbitre est le **représentant officiel de la F.F.E** sur les lieux du tournoi.

Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit obtempérer mais il peut déposer un appel.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

Le joueur **concourt à la bonne tenue** de la compétition.

Le joueur se conforme au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.

Le joueur d'échecs est un **sportif** !

NE PAS RESPECTER CETTE CHARTE, C'EST S'EXPOSER
À DES PÉNALITÉS SPORTIVES OU À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Déontologie des arbitres en 10 points

L'arbitre s'engage à :

1. Connaître avec précision et appliquer les règles et règlements
2. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions
3. Suivre les formations pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement
4. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, ponctualité, disponibilité, tenue vestimentaire et équipement appropriés...)
5. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive
6. Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (compétiteurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, média, officiels,...)
7. S'interdire toutes les critiques ou commentaires préjudiciables envers d'autres arbitres ou l'institution d'appartenance ou ses membres, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit, article publié, twitter, forums internet, blogs, sites de réseaux sociaux,...)
8. Avoir un comportement irréprochable (ne pas consommer de l'alcool ou fumer en étant en fonction, ne pas utiliser de drogues illicites, éviter une proximité inappropriée avec des compétiteurs, ...)
9. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération indue, ...)
10. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir les aspects positifs du sport tels que le fair-play.

Serment de l'arbitre aux Jeux Olympiques :

« Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux Olympiques en toute impartialité, en respectant et en suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité. »